

Commission Permanente du lundi 23 avril 2018

La Région Nouvelle-Aquitaine renforce la complémentarité entre Ter et TGV pour les abonnés

La Région Nouvelle-Aquitaine a négocié avec SNCF Voyages de nouvelles conditions d'accès aux TGV pour ses abonnés Ter. En effet, SNCF Voyages, autorité organisatrice de transport exclusive pour les TGV, a décidé d'harmoniser à l'échelle nationale les conditions d'accès à ses TGV pour les abonnés Ter des régions françaises.

Les élus régionaux ont acté cela en Commission permanente du 23 avril dernier.

Le coût total du dispositif voté est estimé à **225 000 euros par an.**

Renaud Lagrave, vice-président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine en charge des infrastructures, des transports et de la mobilité, **a déclaré : « Ces nouveaux dispositifs tarifaires nous permettent d'affirmer la complémentarité entre Ter et TGV, en proposant aux usagers fréquents un accès à l'ensemble des trains disponibles pour leurs trajets quotidiens. »**

Ainsi, à partir du 1^{er} mai 2018, les abonnés Ter bénéficieront de deux dispositifs simplifiés :

- sur des trajets courts, **la Région Nouvelle-Aquitaine va créer des coupons « Accès TGV » permettant aux abonnés Ter d'accéder sans réservation à certains TGV** moyennant un coupon mensuel de 20€, disponible sur le site ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine,
- sur des trajets longs, **la Région Nouvelle-Aquitaine et SNCF Voyages proposeront une extension du dispositif commercial national « Mon forfait annuel »**, disponible sur le site monforfaitannuel.oui.sncf.

Ce nouveau dispositif permet d'**harmoniser les conditions d'accès aux TGV pour tous les abonnés Ter de la Région Nouvelle-Aquitaine :**

- pour les abonnés concernés par « Accès TGV », **le prix des abonnements Ter ne change pas, mais le coupon d'accès aux TGV ciblés sera plus avantageux,**
- pour les abonnés concernés par « Mon forfait annuel », le dispositif **simplifie l'accès aux TGV en garantissant dorénavant une place assise**, nonobstant une augmentation tarifaire limitée pour les abonnés concernés.

En parallèle, la Région Nouvelle-Aquitaine poursuit la négociation avec SNCF et l'Etat pour élargir le principe d'une formule combinée Ter et Intercités, concernant notamment la desserte du Limousin par l'axe Châteauroux-Limoges-Limoges.

Liaisons concernées par le dispositif « Accès TGV » : abonnement Ter inchangé + coupon de 20€ par mois :

	Tarification avant le 01/05/2018			Nouvelle tarification au 01/05/2018			Prix pour l'usager après remb. employeur	
	Abonnement TER	+ Surcoût pour accéder aux TGV ciblés	= Tarification mensuelle totale	Abonnement TER	+ Surcoût pour accéder aux TGV ciblés	= Tarification mensuelle totale	Avant le 1er mai 2018	Après le 1er mai 2018
Dax-Bayonne	91 €	+ 27 € (1€50 par résa)	= 118 €	91 €	+ 20 €	= 111 €	73 €	56 €
Dax-Hendaye	141 €	+ 27 € (1€50 par résa)	= 168 €	141 €	+ 20 €	= 161 €	98 €	81 €
Dax-Pau	138 €	+ 27 € (1€50 par résa)	= 165 €	138 €	+ 20 €	= 158 €	96 €	79 €
Châtelleraut-Saint-Pierre-des-Corps	114 €	+ 30 € (coupon mensuel)	= 144 €	114 €	+ 20 €	= 134 €	72 €	67 €
Châtelleraut-Poitiers	72 €	+ 30 € (coupon mensuel)	= 102 €	72 €	+ 20 €	= 92 €	51 €	46 €
Niort-La Rochelle	129 €	+ 30 € (coupon mensuel)	= 159 €	129 €	+ 20 €	= 149 €	80 €	75 €
Niort-Poitiers	149 €	+ 30 € (coupon mensuel)	= 179 €	149 €	+ 20 €	= 169 €	90 €	85 €
Poitiers-Saint Maixent	112 €	+ 30 € (coupon mensuel)	= 142 €	112 €	+ 20 €	= 132 €	71 €	66 €
Surgères-Poitiers	204 €	+ 30 € (coupon mensuel)	= 234 €	204 €	+ 20 €	= 224 €	117 €	112 €

Exemple : jusqu'à présent pour un abonnement Dax-Bayonne, l'abonnement mensuel Ter était à 91€, auquel s'ajoutait pour l'usager le paiement d'une réservation de 1€50 par trajet, soit en moyenne 27€ par mois sur la base de 18 trajets quotidiens en TGV. Avec le nouveau dispositif tarifaire « Accès TGV », le prix de l'abonnement Ter ne change pas, mais l'accès aux TGV est simplifié avec un coupon mensuel unique de 20€ par mois.

Liaisons concernées par le dispositif « Mon forfait annuel » :

	Tarification avant le 01/05/2018			Nouvelle tarification au 01/05/2018		Prix pour l'usager après remb. employeur	
	Abonnement TER	+ Surcoût pour accéder aux TGV ciblés	= Tarification mensuelle totale	Abonnement "Mon Forfait Annuel"		Avant le 1er mai 2018	Après le 1er mai 2018
Bordeaux-Angoulême	206 €	+ 30 € (coupon mensuel)	+ 236 €	272 €		118 €	136 €
Angoulême-Poitiers	203 €	+ 30 € (coupon mensuel)	+ 233 €	251 €		116 €	126 €
Libourne-Angoulême	158 €	+ 30 € (coupon mensuel)	+ 188 €	241 €		94 €	121 €
Bordeaux-Dax	215 €	+ 27 € (1€50 par résa)	+ 242 €	275 €		135 €	137 €
Bordeaux-Bayonne	256 €	+ 27 € (1€50 par résa)	+ 283 €	305 €		155 €	152 €
Bordeaux-Pau	270 €	+ 27 € (1€50 par résa)	+ 297 €	309 €		162 €	155 €
Agen-Bordeaux	206 €	+ 27 € (1€50 par résa)	+ 233 €	272 €		130 €	136 €
Poitiers-Saint-Pierre-des-Corps	241 € (abonnement TGV) +		241 €	241 €		121 €	121 €
La Rochelle-Poitiers	245 €	+ 30 € (coupon mensuel)	+ 275 €	274 €		138 €	137 €

Exemple : jusqu'à présent pour un abonnement Angoulême-Poitiers, l'abonnement mensuel Ter était à 203€, auquel s'ajoutait pour l'usager le paiement d'un coupon mensuel unique de 30€ par mois sans garantie de réservation. Avec le nouveau dispositif tarifaire « Mon forfait annuel », le prix de l'abonnement passe à 251€, remboursé à 50% par l'employeur, et avec place garantie. De facto, le prix payé par un salarié passe en conséquence de 116€ à 126€.

Contact presse :

Rachid Belhadj

05 57 57 02 75 - 06 18 48 01 79 / presse@nouvelle-aquitaine.fr

Facebook : [Région Nouvelle-Aquitaine](#) - Twitter : @NvelleAquitaine

<http://nouvelle-aquitaine.fr>